

LE 23 NOVEMBRE 2017

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Sauce immobilière à l'angevine



À une question sur la compression des salariés dans les locaux d'Angers pour gagner des mètres carrés et répondre à une brumeuse injonction de l'État (dont on

connaît par ailleurs la brillante gestion de ses affaires immobilières), la direction répond que ce n'est pas (encore) d'actualité et qu'elle attendra d'avoir les retours d'expérience des projets de réaménagement à Valbonne et de déménagement à Paris avant d'aligner les surfaces à 12m² par salarié (13 m² actuellement). Et les DP ont beau lui dire qu'elle doit d'abord calculer combien va lui coûter cette opération de gagne-petit, que les autres EPIC ne font pas cet exercice pour des locaux existants, elle ne veut rien savoir et annonce la compression pour 2019, après consultation du CHSCT et du CE. Mais on ne vous a rien dit hein, sinon la direction va

encore nous accuser de diffuser des informations anxiogènes aux salariés.



Retours de la commission de conciliation : le marronnier de la direction

En journalisme, on appelle ça un marronnier. Chaque année, les DP posent la même question sur l'absence de restitution auprès des salariés des résultats des recours qu'ils ont effectués en commission de conciliation pour l'obtention d'une augmentation individuelle. Et chaque année, la direction ne manque pas de dire aux



DP qu'elle rappellera aux hiérarchiques leur devoir d'informer les salariés du résultat de leur recours. La direction précise que fin octobre, elle a envoyé la procédure aux directeurs qui l'ont transmise ensuite à l'encadrement. Le problème c'est que, chaque année aussi, une petite minorité de l'encadrement ne respecte pas cette circulaire et n'informe pas les salariés concernés. Donc chaque année, cette question revient sur la table encore et encore, et ce jeu-là devient, à force, lassant. On prévient la direction qu'elle peut déjà inscrire cette

question pour les DP de novembre 2018, peut-être même qu'elle peut déjà écrire la réponse, ça lui fera gagner du temps. Au fait... la qualité de gestion de son équipe par un manager, ça intervient ou pas pour son évolution de carrière ?

Vu que le marronnier réapparaît chaque année, il faudrait peut-être se poser la question ?

Le parc de véhicules de service va s'électrifier

Le Président de l'ADEME ayant voté pour la construction de l'EPR anglais d'Hinckley Point à l'été 2016 (vote confirmé lors d'un CA d'EDF début 2017), il est logique que la direction nous confirme de sa décision d'équiper le parc de voitures de service de voitures électriques, prise à l'insu de son plein gré suite à l'injonction (pardon, la circulaire...) de notre ministre de la transition écolo. La direction précise qu'un audit sur le parc automobile de l'ADEME sera rendu d'ici la fin de l'année 2017. Elle affirme que l'autonomie réelle est prise en compte dans le choix des véhicules (ndlr : on ne parierait pas un certificat d'économie d'énergie là-dessus) et qu'elle appliquera des mesures de bon sens. En



clair et en décodé, elle concède que « par dérogation » les véhicules thermiques seront utilisés en cas de parcours supérieur à 200 kms. Implicitement elle reconnaît donc que les arguments avancés par la Cfdt sont justes, notamment sur l'autonomie réelle plus faible que celle annoncée par les constructeurs, et le bilan économique et environnemental très contestable de ces véhicules pour un usage en propre, non partagé, et en parcours hors zone urbaine. Il paraît même que les IA de l'Ademe ont financé un projet sur un prolongateur d'autonomie des véhicules électriques tellement qu'on pouvait pas aller loin avec ! « EP Tender » que ça s'appelle. Bref, même si les réacteurs nucléaires sont à

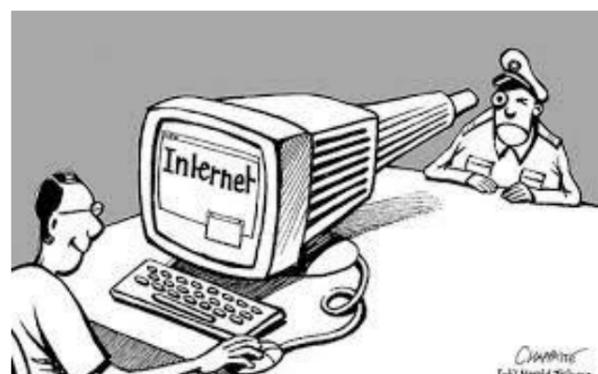
la campagne (et pour certain, dans la campagne anglaise), les voitures électriques sont surtout faites pour la ville et pour des petits parcours, ce qui ne répond pas vraiment aux besoins des directions régionales. CQFD !



Il est peut-être temps de répondre au ministre de nous lâcher un peu l'hybride au moins là-dessus !

Inter(pas)net

La direction confirme qu'elle va réaliser un état des lieux des consultations Internet de l'agence, de manière anonyme, mais attention hein, pas dans le but de collecter les « volumes » par salarié, mais quand même éventuellement par UG ! Elle nous rappelle que, par principe, Internet utilisé sur son temps de travail est réputé pour l'usage professionnel. Elle nous dit que, pour connaître les connexions Internet, il n'est pas nécessaire d'en avertir le salarié, même en cas de sanction disciplinaire, ce que nous avons con-



testé en séance. La direction a donc fait un joli rétropédalage en nous disant que le « service informatique » (NDR : le SETI depuis la réforme de la néo-DIAL) suit la bande passante et a un rôle de régulation des réseaux.

Il s'agit juste de mesurer la stabilité des réseaux, pas de fliquer les salariés. Et que tout ça ne rentre pas dans le cadre de sanctions. Ben voyons... mais c'est mieux en le disant. Du coup, la direction rappellera (peut-être) aux salariés les règles qui sont inscrites dans la charte informatique, et qui cadrent l'usage d'Internet dans notre entreprise.

Tickets-restau : la direction coupe dans des bouts de chandelles

...Ou comment une question posée sans malice aucune (ce n'est pas notre genre) aboutit à... rien.
À la base, une demande de précision sur le calcul du nombre de tickets restau, pardon « titres-restaurant », distribués au mois d'août quel que soit le nombre des jours de présence des salariés.
La direction nous rappelle que la règle de gestion automatique des commandes des TR est toujours la même et que les TR sont calculés sur les jours théoriques travaillés du mois n+1 moins les jours d'absence et repas indemnisés du mois n, avec un versement minimum de 5 TR.



Le calcul déjà assez compliqué en lui-même, mais cette année, apparemment, il y a eu dysfonctionnement et 10 tickets ont été versés aux salariés en bénéficiant, quelques soient leurs jours de présence.
La direction s'apercevant de son erreur (un peu grâce à notre question quand même...), décide que dorénavant, puisque c'est comme ça, le minimum de TR sera de... 0 !
C'est fort dommage et la CFDT s'excuse auprès des salariés pour cette question qui, au départ, ne demandait qu'un simple éclaircissement et qui a conduit à la suppression d'un acquis ou, du moins, d'un usage.

La valse à mille temps de la DRP



La direction nous dit qu'elle valide sa réponse à notre question du mois d'octobre et nous répète qu'elle connaît la situation de la DRP et que, selon elle, la mobilité constatée n'y est pas inquiétante (la direction est d'ailleurs toujours bien la seule à ne pas s'en inquiéter). Elle reconnaît toutefois une « discontinuité » actuellement dans le management et qu'il a été demandé à la directrice d'assurer la continuité du management. La direction précise que, selon elle, cette situation est purement conjoncturelle, et patati et patata (on vous passe les détails).
Sans surprise, cette réponse ne nous convient pas, car, on ne comprend pas vraiment la logique qui prévaut et on ne saisit pas bien les enjeux de ce démantèlement en règle...

Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 21 décembre 2017

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUPIILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLE
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)